

## DELIBERATION CAC001-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil académique le 24 mai 2023**

**Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil académique du 27 septembre 2022**

**Le Conseil académique réuni le 31 mai 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du Conseil académique du 27 septembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 43 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

**Christian ROBLEDO**

*Président de l'Université d'Angers*  
Signé le 22 juin 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 23/06/2023**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier  
27 septembre 2022

*Soumis au vote du Conseil académique*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans la Salle du Conseil de la Présidence à 14h38 sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Excusée, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
ALLAIN Philippe	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
AUBOURG Sébastien	Excusé
AUBRY Margot	Présente
AUDRAIN Léa	Excusée
BARBE Valérie	Absente
BARICHARD Vincent	Excusé, a donné procuration à Madame HOWA
BATY Benoît	Absent
BEHUET Corentin	Présent
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BLANCHARD Philippe	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRÉARD Dimitri	Excusé, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
BRECHET Lilian-Jack	Absent
BREON Lucie	Excusée
CAMUS Sandra	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
CANEVET David	Absent
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CHEN Jaspe <i>BOURREAU Clara</i>	Présente
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Présent
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Excusé
CONTE Sabrina <i>KOBIELA Arthur</i>	Présent
DAUCÉ Bruno	Excusé
DECTOR Sananda	Absente
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON

DUPARC Caroline	Excusée
EL BICHR M'Barka	Excusée
EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Madame MARCHAIS
FOUCHER Fabrice	Absent
GARNIER Maxence	Excusée
GRATTON Emmanuel	Présent
GRIMAUULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir	Excusé
HOUSSEINI ALI Azim	Présent
HOWA Hélène	Présente
JUSSIEN Christelle	Excusée, a donné procuration à Madame HOWA
KERBELLEC Yann	Excusé
LAGARCE Frédéric	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANDÈS Claudine	Présente
LANOE Marion	Absente
LE NAN Frédérique	Excusée, a donné procuration à Monsieur GRATTON
LIBOUBAN Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur CLERE
LONG Martine	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
MALLEGOL Patricia	Excusée
MANN Etienne	Absent
MARCHAIS Véronique	Présente
MARTINEZ Carmen	Absente
MASLET Adrien	Présent
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
MOJTAHID Meryem	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROY
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée
NEBBULA Constance	Absente
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Madame LANDES
PERCHEPIED Laure	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
PITON Mélanie	Absente

POINT Laëtitia	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Monsieur CLERE
ROUGER Manuel	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée
ROY Pierre-Marie	Présent
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Monsieur GRATTON
STEFFAN-GATINEAU Mathilde	Absente
TAXIL Bérangère	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée
YVARD Jean-Michel	Excusé

**Membres invités à titre consultatif :**

BOUQUET Didier, Directeur Général des Services

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour :

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1.1 Retour sur l'appel à projets Integraal.....	1
1.2 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux .....	2
<b>2. Approbation du procès-verbal du CAC .....</b>	<b>2</b>
2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 08 mars 2022 .....	2
<b>3. Ressources Humaines.....</b>	<b>2</b>
3-1 Campagne d'emploi 2023 – information .....	2
3-2 Chaires de Professeurs Juniors 2023-2025 – information .....	4
<b>4. Affaires générales et statutaires.....</b>	<b>7</b>
4-1a Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers - .....	7
4-1b Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des maîtres de conférences et assimilés.....	8
4-2 Élections à la section disciplinaires des enseignants et enseignants-chercheurs – Collège des autres enseignants .....	8
4-3 Résultats des élections .....	8
4-3 a Résultat des élections à la section disciplinaire des usagers .....	8
4-3 b Résultat des élections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs.....	9
<b>ANNEXE : diaporama de la séance du 27 septembre 2022 .....</b>	<b>10</b>

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h38 en Salle du Conseil de la Présidence.

A l'ouverture de la séance du 27 septembre 2022, 45 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 21 membres présents et 24 procurations).

## **1. Informations**

### **1.1 Retour sur l'appel à projets Integraal**

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Le résultat de la deuxième vague de l'appel à projets a été communiqué en juillet. Le projet Integraal n'a pas été retenu.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que cet appel à projets présente deux dimensions. Une part des fonds disponibles est réservée aux établissements lauréats d'IDEX ou d'ISITE, la seconde part étant ouverte à tous les autres établissements. L'Université d'Angers a candidaté sur ce second volet.

Durant la deuxième vague, 4 projets portés par des établissements IDEX ou ISITE et 13 projets portés par les autres établissements ont été retenus (diapositive 4).

328 millions d'euros ont été octroyés lors de cette deuxième vague, qui viennent s'ajouter aux 292 millions d'euros attribués à l'occasion de la première vague. Au total, 800 millions d'euros seront distribués, à parts égales entre les établissements IDEX et ISITE et les autres établissements. Il reste ainsi 179 millions d'euros à attribuer lors d'une troisième vague et plus précisément 69 millions d'euros pour les établissements non-IDEX et non-ISITE.

Monsieur ROBLÉDO fait l'état des points positifs et négatifs mis en évidence lors de ce deuxième examen (diapositive 5).

Il a été reproché à la candidature de ne pas être assez précise sur la portée des axes mais surtout sur l'insertion du projet dans une stratégie différenciante et structurante pour le site.

La jeunesse de la COMUE a été de nombreuses fois relevée dans le rapport, cette dernière ayant été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2021 alors que le dossier a été déposé en 2022. Le caractère innovant, structurant et transformant du projet, au sens de la COMUE, n'a pas convaincu le jury. Ce résultat interroge sur le portage de ce type de réponse d'appel à projets par la COMUE qui est, pour l'UA et LMU, un vecteur de réponses à des appels à projets.

A ce jour, aucun projet déposé par une COMUE n'a été retenu. Le projet Lyon excellences – LYNX - a été initialement porté sous la forme d'une COMUE mais il n'a été retenu que lorsque le portage est passé sous la forme d'un EPE.

Un rendez-vous est planifié le 28 septembre au matin avec la DGRI, la DGESIP, Madame DUMASY, coordinatrice de l'appel à projets Excellence et Monsieur CHEVALIER, responsable des stratégies ESR. Cet échange permettra d'avoir des lectures de compréhension de cet avis formulé par le jury pour permettre d'en tirer des conclusions quant à un éventuel troisième dépôt de candidature.

A la réception du résultat, il a d'abord été envisagé de ne pas déposer de dossier pour la troisième vague dans la mesure où le calendrier initial de dépôt était le 15 octobre 2022, soit un délai trop court pour trouver un nouvel axe. La date de dépôt des candidatures pour la troisième vague ayant été repoussée en février 2023, cela laisse davantage de perspectives à l'UA pour proposer de nouveaux axes, même si la décision de déposer ou non un dossier n'est pas encore prise.

Monsieur SIMONEAU rappelle que le projet EU Green, porté par l'Université d'Angers, a été soutenu par la Commission européenne. Ce projet peut également faire partie des éléments de réflexion, dans le sens où une université peut ne pas avoir le temps de porter plusieurs projets différents en même temps.

## **1.2 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux**

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Ces deux arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux ont été pris en juin dernier.

## **2. Approbation du procès-verbal du CAC**

### **2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 08 mars 2022**

Le vote est reporté à un Conseil académique ultérieur.

## **3. Ressources Humaines**

### **3-1 Campagne d'emploi 2023 – information**

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

La campagne d'emploi a lieu en deux temps. La première campagne d'emploi répond à une contrainte calendaire concernant la publication des postes de PRAG, qui se nomment désormais ESAS, c'est-à-dire enseignants du secondaire affectés dans le supérieur. Cette campagne d'emploi n'est pas concordante avec la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs. Ce premier calendrier est l'occasion de stabiliser un peu plus tôt que demandé la campagne d'emploi des BIATSS afin de permettre la mise en place de mutations et d'éviter d'ouvrir des concours pour des postes pourvus au plus tôt mi-septembre, jusqu'à novembre. Les arbitrages ont été faits assez tôt pour ces deux catégories.

Ces deux campagnes ont été présentées au Comité Technique dont les résultats sont présentés (diapositive 9).

Il sera présenté au CAC du mois d'octobre la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs, après un passage au CT du 21 octobre 2022.

Plusieurs principes ont permis d'aider à la prise de décision lors de cette campagne d'emploi (diapositive 10). Il reste certains ajustements sur les postes d'enseignants-chercheurs.

Un certain nombre de postes ont été créés pour le soutien à la formation, qu'il s'agisse de postes d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS.

Le soutien aux fonctions techniques et à la reconnaissance des montées en compétence fait davantage référence à du personnel administratif et technique. Dans la répartition des postes, plusieurs postes vacants seront proposés au recrutement. Contrairement à l'année dernière, il y a davantage de postes dans les services communs et les services centraux.

Plusieurs postes concernent des marchés qu'il faut continuer à encadrer ou des suivis de travaux qui demandent des compétences informatiques particulières. Il peut y avoir aujourd'hui une difficulté de recrutement dans certaines fonctions et missions qui sont celles liées aux marchés publics ou au suivi du patrimoine immobiliser, qui ne concerne pas uniquement l'Université d'Angers.

Tout comme l'année dernière, la campagne d'emploi a été sensible à la stabilisation de personnels sur des axes stratégiques de recherche, et notamment des postes de personnel IGR dont le financement externe s'est arrêté. L'UA a souhaité créer un poste de titulaire, par le biais d'un CDI et non d'un concours, afin de stabiliser les personnes compétentes et intégrées sur le poste.

La politique de déprécarisation des personnels s'effectue de deux manières, à la fois en proposant des postes en CDI aux personnels en CDD et en ouvrant des postes de titulaires à des postes sans concours. Certaines catégories C sont concernées par ce type de recrutement, permettant à la personne sur le poste d'être recrutée.

L'Université d'Angers continue de soutenir le développement de l'apprentissage, à la fois dans les formations proposées, mais également dans les fonctions pour lesquelles il peut y avoir des apprentis qui viennent se former aux métiers déployés dans les structures de l'Université.

Monsieur ROBLÉDO présente la campagne d'emploi des ESAS (diapositive 11). 8 postes sont vacants, contre 6 l'année dernière. Les créations de postes sont réparties en deux catégories.

Deux postes, en DEG et au SUAPS, ont été créés par le biais de la dotation pour charge de service public, dite dotation intermédiaire, perçue au mois de juillet. Le ministère apporte un soutien particulier de 800 000 euros pour améliorer le taux d'encadrement de l'établissement. L'année dernière, l'UA avait obtenu 2 millions d'euros. Après échange avec les autres universités, l'UA a dû recevoir l'un des accompagnements les plus élevés même si cela a diminué.

Les deux postes à l'IUT sont financés par les ressources propres dégagées par la composante.

Des postes d'enseignants contractuels du second degré ont été créés dans le cadre de la mise en place du réseau des écoles universitaires de tourisme à l'ESTHUA, où des financements de deux ans ont été obtenus. Les autres postes concernent davantage des prolongations.

Monsieur ROBLÉDO présente la campagne d'emploi des BIATSS titulaires (diapositive 14). 19 postes au même niveau seront mis au concours, le même volume que l'année dernière,

à savoir 8 postes en catégorie A, 8 en catégorie B et 3 en catégorie C. C'est sur cette dernière catégorie que peuvent être proposés des recrutements sans concours.

Certaines créations de postes de BIATSS ont été financées par l'enveloppe supplémentaire. D'autres ont été proposées à la suite des premiers arbitrages des CPOM. Le poste créé auprès de la DPS permet d'homogénéiser les statuts entre les différentes directions et services communs. Les volumes sont équivalents à ceux de l'année dernière.

La campagne d'emploi de cette année sera de nouveau très soutenue, à la fois sur les ESAS et les BIATSS. La campagne d'emploi des enseignants-chercheurs est également importante.

La création des postes BIATSS contractuels concernent 39 postes, qui peuvent répondre à un soutien au surcroît d'activité, à un soutien d'un projet déployé ou s'inscrit dans de projets financés qui génèrent des emplois de contractuels (diapositive 21).

Les apprentis sont au nombre de 14, contre 6-8 les années précédentes. Monsieur ROBLÉDO précise qu'il ne s'agit pas d'emplois déguisés. L'apprenti recruté a des missions à accomplir, tout en étant encadré et formé par un collègue. L'apprenti n'est pas sur son poste 5 jours sur 7 et 1607 heures dans l'année. Cet apprentissage doit être lié à un projet présenté par la structure, qu'il convient d'accompagner par ce type de dispositif. Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'UA propose plusieurs formations en apprentissage, il semble naturel de proposer également des postes en apprentissage à l'Université.

Parmi les CDD sur financement externe, certains postes sont liés au déploiement des écoles universitaires de tourisme, d'autres sont financés par des collectivités ou des appels à projets.

Les deux CDIisations concernent deux équivalents IGR, dont un poste d'Userlab manager. Monsieur SIMONEAU précise que ce poste ne vient pas renforcer la DRIED. Il est rattaché administrativement à la DRIED mais l'activité du personnel sera dans le pôle de recherche LLSH. L'objectif de la pérennisation de ce personnel est qu'il continue ses activités en tant qu'Userlab manager. A la création de ce poste, le financement était assuré de moitié par la Région et par l'UA. L'Userlab ayant vocation à continuer son activité, l'UA a souhaité pérenniser le poste.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la seconde partie de cette campagne d'emploi, à savoir celle sur les enseignants-chercheurs, sera présentée au CAC du mois d'octobre.

### **3-2 Chaires de Professeurs Juniors 2023-2025 – information**

Monsieur SIMONEAU présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle que le dispositif a été lancé dans le cadre de la LPR en 2021. Deux demandes de l'UA avaient été formulées. Ce dispositif permet à un jeune chercheur de postuler et d'obtenir, après une période de pré-titularisation, le statut de professeur sous certaines conditions précisées.

La première chaire proposée concernait le pôle végétal, une affectation au laboratoire IRHS et à la Faculté des Sciences, avec comme thématique de recherche l'émergence d'une

maladie chez les plantes. La seconde chaire proposée concernait le pôle santé et le pôle matériaux, une affectation principale au laboratoire MINT et un lien avec le laboratoire MOLTECH, avec pour thématique de recherche la synthèse de nouveaux polymères fonctionnels organiques pour des applications en santé.

Ces deux chaires avaient été arbitrées positivement par le ministère et les recrutements ont pu avoir lieu. La procédure de recrutement ayant été longue à obtenir, une procédure accélérée avait été mise en œuvre. L'Université d'Angers a reçu le résultat du dispositif en janvier 2021 et le recrutement devait avoir lieu en mai 2021. Dans les deux cas, les contraintes calendaires ont été respectées.

La chaire du laboratoire IRHS a reçu six candidatures, trois candidats ont été auditionnés et un a été retenu. La chaire du laboratoire MINT a reçu quatre candidatures, deux candidates ont été auditionnées et une a été retenue. Les deux candidats en question ont déjà signé leur contrat et commenceront au mois de novembre 2022.

Durant la campagne 2022, l'UA a obtenu une troisième chaire. Les recrutements de la campagne 2022 ont été fait en parallèle des recrutements de la campagne 2021. Deux projets avaient été proposés, un seul avait été retenu par le ministère.

La chaire obtenue concerne le laboratoire LPG et a pour thématique la paléoclimatologie. Le recrutement a été effectué et une candidate a été retenue. Elle commencera son travail en novembre 2022.

La deuxième chaire demandée, mais non retenue concernait le laboratoire TEMOS et a pour projet le soutien à la dynamique enfance et jeunesse. L'Université a pour projet de réitérer une demande sur cette thématique.

Les trois chaires obtenues ont permis de réaliser trois excellents recrutements, alors que d'autres établissements en France n'ont pas été capables de pourvoir les chaires obtenues.

Monsieur SIMONEAU présente la campagne 2023-2025 (diapositive 27).

Compte tenu du changement de politique et des modalités d'attribution du ministère, l'Université d'Angers devra, si elle décide de continuer à candidater à des chaires en 2023, 2024 et 2025, envoyer en amont au ministère un document de trois pages faisant état de la stratégie scientifique de l'établissement et la contribution des CPJ à cette stratégie sur les trois années à venir. Cette nouvelle note est plus globale et doit engager l'établissement sur trois ans.

Auparavant, la description de la stratégie se faisait sur chacune des demandes.

Le ministère a également limité le nombre de chaires par établissement, entre 0 et 4 chaque année. L'Université d'Angers n'a jamais déposé plus de deux demandes par an et se situe donc en dessous de ce maximum. Il avait été souhaité que les CPJ ne prennent pas le pas, en termes de nombre, sur le recrutement standard.

Cette nouveauté s'explique peut-être par le fait que des établissements qui avaient demandé et obtenu 9 ou 10 CPJ n'ont pas pu les pourvoir. La date limite est fixée au 31 octobre 2022 au plus tard.

Monsieur SIMONEAU précise que, malgré la pluri-annualisation et la note stratégique engageant l'établissement sur trois ans, l'UA devra tout de même faire des demandes de création de chaires tous les ans, comme lors des campagnes précédentes.

La note stratégique est en cours de rédaction et comporte des éléments inscrits dans le contrat d'établissement et des éléments qui font suite à l'évaluation de l'HCERES. Les chaires demandées devront être en cohérence avec les orientations de la politique scientifique de l'établissement du contrat 2022-2027 et avec la note stratégique envoyée le 31 octobre 2022 au plus tard.

Les projets émanant d'UMR portés par l'UA seront de nouveau priorités et il sera maintenu la possibilité, pour des unités hors-UMR, de participer à ces campagnes par le biais de projets d'interfaces multidisciplinaires stratégiques pour l'établissement.

L'Université d'Angers devra être vigilante au vivier de recrutement potentiel sur le domaine des chaires demandées car il n'a pas été apprécié par le ministère qu'une chaire soit ouverte mais non pourvue.

La première campagne de 2021 a reçu de bonnes candidatures sur les deux chaires. La seconde campagne de 2022 a reçu seulement une seule candidature car le sujet était très pointu et le vivier moins important. La personne possède néanmoins toutes les qualités requises pour remplir les missions d'enseignement et de recherche demandées.

Pour les campagnes à venir, il faudra être vigilant, même si cela n'est pas forcément évident de déterminer le vivier en amont du recrutement. Si une chaire obtenue n'est pas pourvue à l'année N, le ministère permet tout de même de reporter le recrutement sur l'année N+1.

Monsieur SIMONEAU ajoute qu'il serait pertinent d'ajouter comme nouvelle ligne directrice de rester raisonnable sur ce type de recrutement et de ne pas dépasser 6 recrutements dans les trois ans.

Monsieur SIMONEAU présente le calendrier de la campagne 2023 (diapositive 37). A ce jour, aucune information précise n'a été communiquée sur la remontée des profils pour cette campagne. Le calendrier présenté sera mis en œuvre dès la notification du ministère, en février 2023. La publicité sur les postes, la sélection des candidats, qui se fera sur dossier et sur audition, se feront entre mars et fin mai 2023. Le jury devra respecter les mêmes normes que les recrutements standards, avec l'obligation d'avoir un expert étranger. Le recrutement devra être totalement finalisé pour juin 2023, y compris la signature du contrat par les candidats.

Monsieur GRATTON demande quelle est la plus-value de ces recrutements et s'il aurait été possible de recruter ces personnes par la voie ordinaire. Il demande également si ces personnes seront « HDRisées ».

Monsieur SIMONEAU répond que ces personnes ne seront pas « HDRisées » mais que l'engagement est une condition pour l'obtention d'un poste de professeur. Il ajoute que les personnes recrutées ne s'intègrent pas forcément dans une dynamique de poste HDR. Deux personnes sont étrangères et l'équivalent HDR n'existe donc pas.

Ces personnes auraient pu être recrutables sur des recrutements normaux. L'objectif est qu'elles soient recrutables sur un poste de professeur dans 3 à 5 ans, selon la durée de la période de titularisation. Lors du recrutement, il a été fait en sorte que les CV des candidats retenus aboutissent d'ici 4 ans à un profil de professeur. Cette précaution est indispensable par rapport aux collègues maîtres de conférences. Pendant la période de pré-titularisation, la charge d'enseignement est fixée à 64 heures, ce qui est moins important que pour un enseignant-chercheur qui a 192 heures d'enseignement. Ces personnes auront donc du temps pour la recherche dans leurs laboratoires respectifs.

Monsieur SIMONEAU ajoute qu'ils sont presque des posts-doctorants de longue durée, à qui on demande une charge d'enseignement. Scientifiquement, vu leur dossier et vu le temps qu'ils auront pour la recherche, il est difficile de dire qu'ils ne vont pas amener une plus-value au laboratoire où ils sont affectés ; également au niveau pédagogique, dans une optique d'internationalisation des formations dans la mesure où les trois candidats maîtrisent parfaitement l'anglais et le français.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'il avait été annoncé qu'un support de PR serait déclenché à chaque fois qu'une université activerait un poste de CPJ. L'Université d'Angers est en attente de précision sur cette information, afin de savoir si le plafond d'emploi augmentera.

#### **4. Affaires générales et statutaires**

##### **4-1a Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers -**

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur ROBLÉDO rappelle les compétences de la section disciplinaire à l'égard des usagers (diapositive 31).

Monsieur ROBLÉDO explique que cette élection partielle propose 5 sièges à pourvoir à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

Avec 8 sièges de représentants des étudiants, le code de l'éducation a instauré une représentation paritaire des enseignants et des étudiants. Cette composition permet aux étudiants d'être jugés, en partie, par leurs représentants.

4 sièges sont à pourvoir par des hommes et un siège est à pourvoir par une femme. Il n'est pas possible d'être à la fois membre de la section disciplinaire à l'égard des usagers et membres de la cellule VDH.

Deux étudiants ont déposé leur candidature. Trois étudiants se manifestent en séance pour déposer leur candidature.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la place des étudiants dans cette section disciplinaire est très importante. Il est primordial d'éviter les sièges vacants. A la fois les étudiants peuvent défendre et apporter leur soutien, mais aussi avoir un positionnement plus aigu que les autres membres de la commission.

Les étudiants sont invités à procéder à l'élection à bulletin secret.

#### 4-1b Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des maîtres de conférences et assimilés

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

1 siège est à pourvoir dans le collège des maîtres de conférences et assimilés. Afin de respecter la parité, la candidature doit être déposée par un homme.

1 candidature a été réceptionnée.

#### 4-2 Élections à la section disciplinaires des enseignants et enseignants-chercheurs – Collège des autres enseignants

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

L'élection doit permettre d'élire un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la section disciplinaires des enseignants et enseignants-chercheurs.

1 candidature a été réceptionnée.

Les maîtres de conférences et assimilés du Conseil académique plénier procèdent aux deux élections.

#### 4-3 Résultats des élections

##### 4-3 a Résultat des élections à la section disciplinaire des usagers

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
<b>Collège des Usagers</b> 5 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants. 4 sièges sont à pourvoir par des hommes et 1 siège est à pourvoir par des femmes	MASLET Adrien	Élu avec 6 voix pour
	HOUSSEINI ALI Azim	Élu avec 6 voix pour
	KOBIELA Arthur	Élu avec 6 voix pour
	AUBRY Margot	Élue avec 6 voix pour
<b>Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés :</b> Election organisée à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres. 1 homme doit être élu afin de respecter la parité.	HELESBEUX Jean-Jacques	Élu avec 8 voix pour

#### 4-3 b Résultat des élections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs

<b>Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs</b>		
<b>Election d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC</b>	DEMATTEIS Sylvain	Élu avec 8 voix pour

Monsieur ROBLÉDO précise que la présentation du contrat de site a été reportée. Le contrat de site sera envoyé par mail aux membres du Conseil Académique et soumis au vote du Conseil d'Administration ultérieurement.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h05.

**Le Président de  
l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLÉDO*

**La vice-Présidente du Conseil d'administration**  
*Françoise GROLLEAU*

**La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire**  
*Sabine MALLET*

**Le Vice-Président Recherche**  
*Philippe SIMONEAU*

***ANNEXE : diaporama de la séance du 27 septembre 2022***

# Conseil Académique plénier du Mardi 27 septembre 2022

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal du CAC
3. Ressources Humaines
4. Affaires générales et statutaires
5. Questions diverses

# 1. Informations

1.1 Retour sur l'appel à projet Integraal

1.2 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

# 1.1 Retour sur l'appel à projet Integraal

## PIA Excellences

INTEGRAAL - Résultats



# En chiffres, résultats PIA4 Excellences

- **Vague 1** : 15 lauréats

---  
IDEX/ISITE : 8

non IDEX / non ISITE : **7**  
**sur 23**

**292 millions d'euros**

- **Vague 2** : 17 lauréats

---  
IDEX/ISITE : 4

non IDEX / non ISITE : **13**  
**sur 32**

**328 millions d'euros**

**VAGUE 3 –Janvier 2023 Il resterait donc 179 millions d'euros**



Enorme potentiel collaboratif entre deux U très proches qui devraient unir leur force//jeunesse de la Comue

Dispositifs intéressants et Liens Formation- Recherche convaincants

Une proposition pertinente et en phase avec les enjeux de Transitions sociétales

Les 4 axes sont perçus comme trop hétérogènes-éloignés  
Impression générale: proposition trop vague et dispersée  
pas de véritable convergence permettant l'émergence d'une stratégie commune

Une structuration cible avec un faible impact de transformation des universités, de la ComUE  
Manque de véritable vision partagée *s/c jeunesse de la Comue.*



## RECOMMANDATIONS

Resserrement thématique à opérer

Vision et stratégie commune à renforcer en vue de démontrer le caractère innovant-structurant-transformant d'un projet dans le cadre de cet AAP

POUR  
INFORMATION

## LA SUITE.....?

Réunion des collègues impliqués dans INTEGRAAL  
(02/09/22)

Echange avec CMI (07/09/22)

RDV M.Chevalier responsable des stratégies ESR  
(DGESIP-DGRI) /DGESIP (Anne-Sophie Barthez)/DGRI/SGPI/ANR (Lise Dumasy)  
le 28/09/22

VAGUE 3 en janvier 23, décision en suspens

# 1.2 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux – Juin 2022

- Un usager extérieur a agressé verbalement l'agent de sécurité de la BU de Belle-Beille en proférant à son encontre des propos racistes et dégradants. Il a fortement perturbé le bon fonctionnement de la BU en criant, en menaçant de porter plainte, en invectivant les étudiants et en s'en prenant physiquement aux distributeurs alimentaires.
  - Un autre usager extérieur s'est accaparé une clé USB contenant les données personnelles d'une usagère. L'individu a utilisé ces données pour se présenter au domicile de cette dernière. Cet usager a déjà, à plusieurs reprises par le passé, gravement perturbé le fonctionnement de la BU en usurpant les codes informatiques d'étudiants, en ayant un comportement intrusif à l'égard d'étudiantes et en visionnant des vidéos violentes sur les ordinateurs mis à disposition.
- **Au regard de la gravité des faits, et afin de préserver l'ordre public, deux arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux d'une durée de trente jours ont été pris en juin dernier.**

# 2. Approbation du procès-verbal du CAC

## 2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 08 mars 2022 – **REPORT**

# 3. Ressources Humaines

3.1 Campagne d'emploi 2023 – **INFORMATION**

3.2 Chaires de Professeurs Juniors 2023-2025 - **INFORMATION**

# 3.1 Campagne d'emploi 2023 – information

La campagne d'emploi des enseignants du second degré 2023 doit être adoptée dès le mois de septembre afin de permettre le respect du calendrier de recrutement fixé par le ministère.

La campagne d'emploi des enseignants du second degré et celle des personnels BIATSS 2023 sera soumise au vote des membres du Conseil d'administration le mercredi 28 septembre 2022. Elles sont présentées ici pour information.

## **Résultat des avis du comité technique du 23 septembre 2022 :**

Pour la campagne d'emploi des BIATSS : 4 pour, 1 abstention, 3 oppositions

Pour la campagne d'emploi des enseignants du second degré : 5 pour – 2 abstentions

La campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2023 sera soumise au vote des membres du Comité technique le 21 octobre 2022, au vote des membres du Conseil académique le 25 octobre 2022 puis au vote des membres du Conseil d'administration le 27 octobre 2022.

# Campagne d'emploi 2023

## Orientations politiques de la CE 2023

- Le soutien aux formations, par la création de postes de d'enseignant.es, d'enseignant.es-chercheur.es et de Biats
- Le soutien aux fonctions techniques et la reconnaissance des montées en compétences
- La stabilisation de personnels sur des axes stratégiques de recherche
- La déprécarisation des personnels
- Le développement de l'apprentissage

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## A-Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré titulaires

### A-1 Au même niveau– Tableau n°1.1

- 8 postes d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (8 à la CE 2017 et 6 à la CE 2018, 7 à la CE 2019, 7 à la CE 2020, 10 à la CE 2021, 6 à la CE 2022) :

	Unité	N°poste	CORPS	Discipline	Objet de la vacance	Date de la vacance	Corps	Discipline	Recrutement
1	LLSH	PTPRG0615	PRAG	Anglais	Retraite (sv)	01/09/2023	PRAG	Anglais	Campagnes 2nd degré
2	DEG	PTPRG0487	PRAG	Economie-gestion	Disponibilité	01/09/2020	PRAG	Economie-gestion	Campagnes 2nd degré
3	DEG	PTPRG0523	PRAG	Economie-gestion	Mutation obligatoire	01/09/2023	PRAG	Economie-gestion	Campagnes 2nd degré
4	IUT	PTPRG1283	PRAG	Economie-gestion	Retraite	01/10/2022	PRAG	Economie-gestion	Campagnes 2nd degré
5	IUT	PTPRG0228	PRAG	Economie-gestion	Mutation	01/09/2022	PRAG	Economie-gestion	Campagnes 2nd degré
6	IUT	PTPRC0568	PRAG	Anglais	Retraite (sv)	01/09/2023	PRAG	Anglais	Campagnes 2nd degré
7	IUT	PTPRC0224	PRAG	Mathématiques	Mutation	01/09/2022	PRAG	Mathématiques	Campagnes 2nd degré
8	IUT	PTPRE0491	PENSAM	Génie chimique	Retraite (sv)	01/09/2023	PRAG	Physique-chimie	Campagnes 2nd degré

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## A-2 Demandes de créations – Tableau n°1.2

- 4 créations de postes d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (1 à la CE 2017 et aucun aux CE 2018, 2019, 2020, 2021 et 4 à la CE 2022) :

Année	UFR	CORPS	Discipline	Recrutement
2023	DEG	PRAG	Lettres modernes (Expression Ecrite et Orale)	Campagnes 2nd degré
2023	IUT	PRAG	Economie-gestion	Campagnes 2nd degré
2023	IUT	PRAG	Economie-gestion	Campagnes 2nd degré
2023	SUAPS	PRAG	Enseignant en éducation physique et sportive	Campagnes 2nd degré

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## A-3 Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré contractuels ou équivalents

Motif de création ou de prolongation de contractuels enseignants du 2 <sup>nd</sup>	DE G	DI	ESTHUA	IAE	IUT	LLSH	POLYTECH	SANT E	SCIENCE S	SUAPS	SCAFO P	TOTAL
<b>Cas n°1</b> : prolongation sur support vacant du second degré neutralisé dans l'attente de l'arrivée d'un fonctionnaire titulaire			2			1		1				4
<b>Cas n°2</b> : prolongation ou création de postes de contractuels du 2 <sup>nd</sup> degré dans les disciplines où il n'existe pas de recrutement d'enseignants titulaires (ex : Français Langue Etrangère) ou des disciplines en tension en termes de recrutement.		4	1		2	2	1		1			11
<b>Cas n°3</b> : prolongation ou création de postes de contractuels du 2 <sup>nd</sup> degré sur ressources propres	1				2		2					5
<b>Cas n°4</b> : prolongation ou création de postes de contractuels du 2 <sup>nd</sup> degré sur financements extérieurs liés à des projets (ex : THELEME, REUT).	1		2									3
<b>Cas n°5</b> : prolongation ou création de postes de contractuels du 2 <sup>nd</sup> degré pour compenser des situations particulières (santé, décharge, etc...).						1	1				2	4
<b>Cas n°6</b> : prolongation ou création de postes de lecteurs ou de maître de langue	1		3			5						9
<b>TOTAUX CE 2023</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>8</b>		<b>4</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>36</b>
RAPPEL TOTAUX CE 2022	3	2	7		6	10	3			2		33

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## B-BIATSS

### B-1 Postes BIATSS titulaires au même niveau– Tableau n°2.1

19 postes au même niveau (16 CE 2017, 9 CE 2018, 18 CE 2019, 13 CE 2020, 18 CE 2021, 19 CE 2022) :

- Soit 3 ATRF + 1 BIBAS + 7 TECH + 2 ASI + 3 IGE + 1 AAE + 2 IGR
- Soit 15 postes dans la même filière et/ou même BAP ITRF et 4 changements de BAP (E ->F, J -> G, G -> J, G -> E).

-dont 8 postes de catégorie A

	Unité	N°POSTE	CORPS	BAP	Date vacance	MOTIF vacance	OBJECTIF 2023	CORPS	BAP	Profil
1	DDN	PT39227N	IGR	E	01/01/2023	RETRAITE	MEME NIVEAU	IGR	E	E1B42 - Chef.fe de projet ou expert-e en infrastructures - Responsable Service Système et Réseaux
2	DAV	PT40854G	IGR	E	31/12/2021	CEDEISATION	MEME NIVEAU	IGR	F	F1D47 - Responsable des productions audiovisuelles, productions pédagogiques et web
3	DRH	PT27584H	AAE		31/08/2022	MUTATION	MEME NIVEAU	AAE		Directeur.trice adjoint.e des ressources humaines
4	ESTHUA	PT292849	IGE	J	05/05/2023	RETRAITE	MEME NIVEAU	IGE	J	J2C46 - Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel
5	DDN	PT16IE01	IGE	G	01/10/2020	DETACHEMENT	MEME NIVEAU	IGE	E	E2B43 - Administrateur-trice systèmes et réseaux (SAMI)
6	DAF	PT74234P	IGE	J	01/09/2022	MUTATION	MEME NIVEAU	IGE	J	J2E52 - Chargé.e de la gestion financière et comptable - Acheteur.euse sénior.e patrimoine
7	SCIENCES	PT37815D	ASI	E	31/12/2022	RETRAITE	MEME NIVEAU	ASI	E	E3B42 -Assistant.e ingénieur.e gestionnaire d'infrastructures informatique (LERIA)
8	DEG	PT15AI06	ASI	G	03/08/2020	DISPONIBILITE	MEME NIVEAU	ASI	J	J3C44 - Assistant-e en gestion administrative

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

- dont 8 postes de catégorie B

	Unité	N°POSTE	CORPS	BAP	Date vacance	MOTIF vacance	OBJECTIF 2023	CORPS	BAP	Profil
9	IUT	PT11937A	TECH	B	01/09/2023	RETRAITE (SV)	MEME NIVEAU	TECH	B	B4X41 - Technicien-ne en chimie et sciences physiques
10	SCIENCES	PT07352S	TECH	B	12/12/2022	REUSSITE CONCOURS (SV)	MEME NIVEAU	TECH	B	B4X41 - Technicien-ne en chimie et sciences physiques
11	DEVEC	PT21TH03	TECH	J	01/09/2023	PROMOTION	MEME NIVEAU	TECH	J	J4C42 - Technicien-ne en gestion administrative - Assistante de direction
12	DDN	PT18TH01	TECH	E	01/09/2023	RETRAITE (SV)	MEME NIVEAU	TECH	E	E4X41 - Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information (SAMI santé)
13	DAV	PT13TH02	TECH	F	01/09/2023	RETRAITE (SV)	MEME NIVEAU	TECH	F	F4D45 - Technicien.ne de l'image et du son
14	DAF	PT21TH02	TECH	J	01/09/2022	MUTATION	MEME NIVEAU	TECH	J	J4E44 - Gestionnaire financier-e et comptable (pôle budget)
15	DAF	PT12TH10	TECH	J	01/09/2022	CONCOURS INFRACTUEUX	MEME NIVEAU	TECH	J	J4E44 - Gestionnaire financier-e et comptable - Référent.e fonctionnel.le SIFAC
16	SCDA	PT79802S	BIBAS		01/09/2022	RETRAITE	MEME NIVEAU	BIBAS		Responsable documentaire

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

- dont 3 postes de catégorie C

	Unité	N°POSTE	CORPS	BAP	Date vacance	MOTIF vacance	OBJECTIF 2023	CORPS	BAP	Profil
17	SCIENCES	PT01642K	ATRF	G	01/04/2020	RETRAITE	MEME NIVEAU	ATRF	G	G5B45 - Opérateur-trice logistique - agent d'accueil, de maintenance et de logistique
18	DPIL	PT18009A	ATRF	J	01/04/2023	RETRAITE	MEME NIVEAU	ATRF	G	G5B45 - Opérateur-trice logistique - opérateur fabrication
19	LLSH	PT60884D	ATRF	G	01/05/2023	RETRAITE (SV)	MEME NIVEAU	ATRF	G	G5B45 - Opérateur-trice logistique - agent d'accueil, de maintenance et de logistique

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## B-2 Création de postes de BIATSS– Tableau n°2.2

4 créations (3 à la CE 2017, 4 à la CE 2018, 5 à la CE 2019, 2 à la CE 2020, 4 à la CE 2021, aucune à la CE 2022)

	Unité	OBJECTIF 2023	CORPS	BAP	Profil
1	DPS	CREATION	IGR	G	G1C42 - Ingénieur-e responsable de prévention - Directeur DPS
2	LLSH	CREATION	IGE	J	J2C46 - Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel - responsable scolarité LLSH
3	SCDA	CREATION	IGE	J	J2C46-Chargé.e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel - Responsable administratif du SCDA
4	DEG	CREATION	TECH	J	J4C42 - Technicien-ne en gestion administrative pôle de gestion administrative de la recherche (PGAR)

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## B-3 Repyramidages – Tableau n°2.3

1 repyramidage (4 à la CE 2017, 9 à la CE 2018, 3 dépyramidages à la CE 2019, 4 à la CE 2020, 7 à la CE 2021, 4 à la CE 2022)

- 1 repyramidage dans la même filière et/ou même BAP

	Unité	N°POSTE	CORPS	BAP	Date vacance	MOTIF vacance	OBJECTIF 2023	CORPS	BAP	Profil
1	DRH	PT37826R	ATRF	J	31/08/2023	DETACHEMENT PROMOTIONNEL	REPYRAMIDAGE	TECH	J	J4D43 - Gestionnaire des ressources humaines

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## Bilan CE 2023 BIATSS titulaires par corps

	IGR	IGE	ASI	AAE	INFENES	BIBAS	TECH	SAENES	ATRF	ADJAENES	Total
Même niveau	2	3	2	1		1	7		3		19
Repyramidages							1				1
Créations	1	2					1				4
<b>TOTAL 2023</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>9</b>		<b>3</b>		<b>24</b>
Total 2022 (rappel)	2	2	4		1	1	5	2	5	1	23
Total 2021 (rappel)	3	3	7				10	2	4		29
Total 2020 (rappel)	1	4	1				6				12
Total 2019 (rappel)	2		2				7	2			13

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## Bilan CE 2023 BIATSS titulaires par structure

	IAE	DEG	LLSH	POLYTECH	IUT	SCIENCES	ESTHUA	SANTE	SERVICES COMMUNS	DIRECTIONS	TOTAL
Même niveau		1	1		1	3	1		SCDA (1)	DDN (3), DRH (1), DAF (3), DAV (2), DEVEC (1), DPIL (1)	19
Repyramidages										DRH (1)	1
Créations		1	1						SCDA (1)	DPS (1)	4
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>13</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL CE 2023</b>	<b>9</b>								<b>2</b>	<b>13</b>	<b>24</b>
TOTAL CE 2022	12								3	8	23
TOTAL CE 2021	14								2	13	29
TOTAL CE 2020	12								3	4	19

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## B-4 BIATSS contractuels : créations– Tableau n°2.4

39 créations de postes de contractuels ou de contrats d'apprentissage (24 à la CE 2018, 33 à la CE 2019, 29 à la CE 2020, 38 à la CE 2021, 36 à la CE 2022)

— dont 8 sur financement établissement pour répondre à de nouveaux besoins, des accroissements d'activités :

- 1 CDD A2 Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel OSCAR (DRIED)
- 1 CDD A2 Chief data officer (CDO) | valorisation des données UA (DDN/STN)
- 1 CDD A2 Chargé d'opérations immobilières (DPIL)
- 1 CDD A1 Assistant-e d'orientation et d'insertion professionnelle collaboration Relais Handicap (SUIO-IP)
- 1 CDD B Chargé.e de projet vie étudiante-guichet info-campus (DEVEC)
- 1 CDD C Adjoint.e en gestion administrative PGAR (LLSH)
- 1 CDD C Gestionnaire administratif.ive et financière (SCIENCES)
- 1 CDD C Adjoint.e en gestion administrative - Service Tiers Caisse (AC)

— dont 3 sur ressources propres des composantes ou des services (en totalité ou en co-financement) :

- 1 CDD A2 Qualiticien (IAE)
- 1 CDD A1 Assistant-e en gestion administrative pour l'accompagnement des Chaires et leur développement (IAE/ESTHUA/DFC)
- 1 CDD C Gestionnaire administratif.ive appui projets FC (SCAFOP)

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## — dont 14 apprentis :

- 2 apprentis.es opérateurs maintenance tous corps d'Etat (LLSH)
- 1 apprenti.e ingénieur.e fluides (DPIL)
- 1 apprenti.e chargé.e d'accueil et de magasinage (SCDA)
- 1 apprenti.e en contrôle de gestion (DPE)
- 1 apprenti.e en unité de recherche biologie santé (SANTE)
- 1 apprenti.e en productions végétales pour le jardin botanique (SANTE)
- 1 apprenti.e en communication digitale (DCOM)
- 1 apprenti.e en secrétariat médical (SSU)
- 2 apprenti.e en communication digitale et site web (IAE, ESTHUA)
- 1 apprenti.e en audit (DI)
- 1 apprenti.e gestionnaire RH – paye (DRH)
- 1 apprenti.e technicien réseaux SSR (DDN)

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## — dont 14 sur projets ou financements extérieurs :

-avec l'UE (fonds FEDER) : 1 CDD A2 Chargé.e de projets européens CAP EUROPE (DI)

-avec le MESRI dans le cadre du projet de Réseau des Ecoles Universitaire de Tourisme) :

- 1 CDD A2 Chargé.e de communication (ESTHUA)
- 1 CDD A2 Ingénieur.e pédagogique formation professionnelle (ESTHUA/SCAFOP)
- 1 CDD A2 Ingénieur.e projets formation professionnelle (ESTHUA/SCAFOP)
- 1 CDD A2 Chargé.e d'études et statistiques - Service indicateurs et tableaux de bord (DPE)
- 1 CDD B Technicien.ne en gestion administrative (ESTHUA)

-avec la Région PDL : 1 CDD A1 Assistant.e d'orientation et d'insertion professionnelle PAREO (SUIO-IP)

-avec la Communauté d'Agglomération du Choletais) : 1 CDD A1 Chargé.e partenariats professionnels (Campus Cholet)

-sur d'autres projets ou financements extérieurs (AMI Excellence micromasters, PIA, THELEME, NINGBO)

- 1 CDD A2 Ingénieur.e pour l'enseignement numérique AMI Excellence micromasters (DDN/LABUA/DI)
- 1 CDD A2 Chargé.e d'accompagnement étudiants internationaux NINGBO (ESTHUA)
- 1 CDD A1 Assistant.e relations internationales - référent international Asie NINGBO (ESTHUA)
- 1 CDD B Chargé.e de modélisation des formations avec Apogée Thélème (DEVEC)
- 1 CDD B Gestionnaire administratif.ive appui projets FC (SCAFOP)
- 1 CDD C Gestionnaire scolarité Thélème (LLSH)

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

- **Et 2 cédésisations (passage d'un financement sur ressources propres à des ressources Etat) pour pérenniser des personnels sur des axes stratégiques de recherche UA :**
  - 1 CDI A3 Expert en analyse de données Bio-statistiques (HIFIH)
  - 1 CDI A3 Expert en développement d'expérimentation – manager Userlab (DRIED)

# Campagne d'emploi 2023 des ESAS et des BIATSS

## Bilan BIATSS contractuels CE 2023 par type de contrat

	NIVEAU DE CONTRAT							Total
	A3	A2	A1	B	C	AUTRES (AS, PSY, MED)	Apprenti	
Prolongation de contrat	4	30	12	17	13	3		79
Nouveau contrat	1	14	10	15	9	4		53
Cédésiation	2	16	5	11	5	4		43
Créations		11	5	4	5		14	39
<b>TOTAL CE 2023</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>32</b>	<b>47</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>214</b>
TOTAL CE 2022	3	69	43	49	46	16	10	236
TOTAL CE 2021	1	60	36	53	46	16	10	222
TOTAL CE 2020	3	51	32	42	39	11	6	184
TOTAL CE 2019	1	21	28	23	30	0	2	105

POUR INFORMATION



Université  
angers

# 3.2 Chaires de Professeurs Juniors 2023

## Rappel des campagnes passées

Les 3 premières Chaires de professeurs junior accordées pour l'Université d'Angers (campagnes 2021 et 2022 étaient les suivantes :

Laboratoire	UFR	Durée	Dossier
LPG (2022)	Sciences	5 ans	Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères
IRHS (2021)	Sciences	5 ans	Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées
MINT (2021)	Santé	4 ans	Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé

NB: le projet de chaire Enfances en migrations et agentivité : *approches historiques et anthropologiques* porté par l'UMR TEMOS (campagne 2022) n'a pas été retenu par le ministère

## 3.2 CPJ campagnes 2023 - 2025

### *Circulaire du 26-07-2022*

- Pour la **campagne 2023**, l'objectif est d'ouvrir environ 180 chaires (pré-répartition provisoire de 60 en EPST et **120 en établissements d'enseignement supérieur**)
- **Nouvelle politique et modalités d'attribution** qui tiennent davantage compte:
  - de la **politique scientifique des établissements** qu'il convient de plus soutenir encore,
  - de la volonté du MESR de donner une visibilité plus importante aux établissements en leur offrant des **perspectives pluri-annuelles** et en s'engageant sur une chronique budgétaire,
  - de la responsabilité des établissements à **rendre compte de l'utilisation des CPJ au bout de 3 années** et du déploiement de leur politique scientifique.
- Compte tenu de ces **nouvelles lignes directrices**, il vous est demandé de nous faire parvenir **une note stratégique de 3 pages maximum** décrivant :
  - Votre **politique scientifique et internationale pour les 3 ans à venir**,
  - **La manière dont les CPJ vont pouvoir y contribuer. Le nombre de ces CPJ doit être compris entre 0 et 4 maximum chaque année.** Ce nombre, indicatif, pourra faire l'objet d'ajustements au fil de l'eau. Ces réajustements permettront par exemple de tenir compte de la fluctuation des viviers de recrutement et, ainsi, de reporter en année N+1 le recrutement d'abord envisagé en année N.

**Deadline : 31 octobre 2022**

# CPJ campagnes 2023 - 2025

## Lignes directrices pour l'UA

- Cohérence avec les orientations de politique scientifique de l'établissement pour le contrat 2022-2027
- Priorisation de projets émanant d'UMR portées par l'UA
- Ouverture possible hors UMR en soutien à des projets d'interfaces multidisciplinaires stratégiques pour l'établissement
- Existence d'un vivier de recrutement potentiel dans le domaine

# CPJ campagnes 2023

- **Février 2023** : publication d'un arrêté déterminant, par établissement ou organisme, les ouvertures de CPJ pour 2023. Le nombre de CPJ accordé par établissement tiendra compte de la qualité de sa stratégie scientifique et de sa taille.
- **Mars à la fin mai 2023** : sélection des candidats aux projets de recherche et d'enseignement (publication des appels à candidatures par les établissements - votre attention est attirée sur l'intitulé du poste, qui doit clairement faire apparaître le projet de recherche et d'enseignement pour lequel ce type de recrutement a été autorisé - puis audition des candidats) ;
- **Juin 2023** : signature du contrat de pré-titularisation, qui doit être suivie dans les 2 mois de la signature d'une convention de recherche et d'enseignement(cf annexe 4), et envoi du contrat signé à l'ANR pour obtenir le package.

# 4. Affaires générales et statutaires

4-1 Élections à la section disciplinaires des usagers – collège des usagers ; collège des MCF et assimilés

4-2 Élection à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs – collège des autres enseignants

# 4-1-a Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

La section disciplinaire est compétente :

- fraude ou tentative de fraude commise à une inscription,
- fraude ou tentative de fraude commise à une épreuve de contrôle continu, un examen, ou un concours,
- faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

Election partielle : **collège des étudiants** au sein de la section disciplinaire des usagers.

= **5 sièges à pourvoir** :

- **Quatre sièges sont à pourvoir par des hommes**
- **Un siège est à pourvoir par une femme**

=> **Personnes éligibles : étudiants.es élus.es au Conseil académique, titulaires ou suppléants.**

**Il n'est pas possible d'être membre de la SDU et de la cellule VDH.**

# 4-1-a Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

Un appel à candidatures a été transmis le 16 septembre 2022. Il est également possible de se déclarer candidat ou candidate le jour de la séance.

Candidatures réceptionnées :

Hommes	Femmes
MASLET Adrien	AUBRY Margot
-	
-	
-	

# 4-1-b Elections à la section disciplinaire des usagers - Collège des MCF et assimilés

L'Université d'Angers doit également procéder à une élection partielle concernant le **collège des Maîtres de conférences et assimilés de la section disciplinaire des usagers, à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres.**

Afin de respecter la parité, il convient d'élire 1 homme.

Un appel à candidatures a été transmis le 16 septembre 2022. Il est également possible de se déclarer candidat le jour de la séance.

Candidatures réceptionnées
HELESBEUX Jean-Jacques

# 4-2 Elections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs

- L'Université d'Angers doit organiser une élection partielle **afin de pourvoir un siège du collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement.**
- Afin de respecter la parité, il convient de procéder à l'élection **d'un représentant masculin :**
  - Electeurs : MCF et assimilés siégeant au CAC (en l'absence d'autres enseignants y siégeant)
  - Eligibles : personnels titulaires exerçant dans l'établissement et relevant du collège incomplet ou inexistant (PRAG, PRCE, PLP)
  - Scrutin majoritaire à deux tours

Candidatures réceptionnées
DEMATTEIS Sylvain – Faculté de LLSH

**ELECTION**

# Calendrier des prochains Conseils Académiques

- **Mardi 25 octobre 2022 à 14h30**
- **Mardi 22 novembre 2022 à 14h30**
- **Mercredi 14 décembre 2022 à 14h30**
- **Mardi 24 janvier 2023 à 14h30**